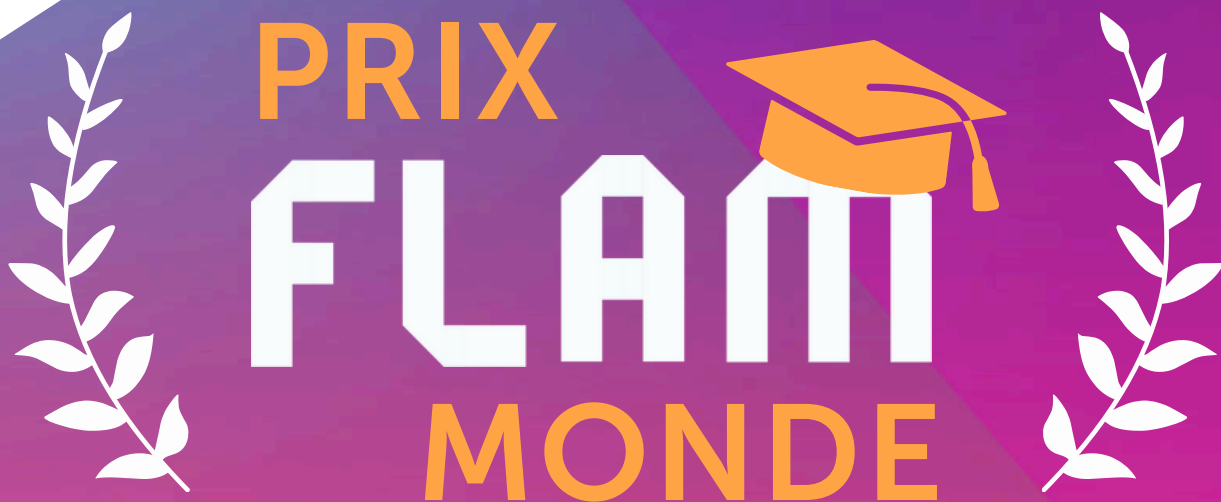


PRIX FLAM MONDE



Fédération FLAM Monde

PRIX FLAM Monde

Des projets éducatifs des associations FLAM

Sommaire

| | |
|--|-----|
| PRÉSENTATION ET OBJECTIFS | P 3 |
| DÉROULEMENT DE LA SÉLECTION ET MODALITÉS DE PARTICIPATION | P 6 |
| RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AU CONCOURS | P 8 |



1-PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

1.1 Présentation du Prix FLAM Monde des projets éducatifs des associations FLAM



Le Prix FLAM Monde des projets éducatifs des associations FLAM, organisé dans le cadre de la Rencontre Mondiale FLAM qui aura lieu à Paris le 11,12,13 octobre 2024, vise à mettre en lumière les initiatives pédagogiques menées par les associations auprès du public FLAM, en récompensant la qualité éducative, la créativité, la diversité et l'originalité.

Les associations sont invitées à concourir en présentant un projet éducatif réalisé ou en cours de réalisation.

Ces présentations permettent aux associations de partager leurs missions, leurs objectifs, les résultats obtenus et l'impact sur la communauté.

Les critères d'évaluation du jury comprennent l'originalité, l'efficacité pédagogique et l'engagement auprès du public ciblé.

Le Prix FLAM Monde s'adresse à toutes les associations FLAM adhérentes à l'une des fédérations (FLAM Monde, FLAM US, Parapluie FLAM) participantes, ou non, à la rencontre mondiale.

Les prix seront remis aux associations dans le cadre de la Rencontre Mondiale des FLAM à Paris le 11 octobre 2024.

1.2 Objectifs du Prix

Le prix vise à :

- ✓ Mettre en avant les initiatives éducatives des associations FLAM.
- ✓ De plus, cet événement offre aux associations une plateforme pour partager leur mission, leurs objectifs, ainsi que les résultats et l'impact de leurs projets sur la communauté FLAM, favorisant ainsi l'échange d'expériences et de connaissances.



“

Le Prix FLAM Monde s'adresse à toutes les associations FLAM adhérentes à l'une des fédérations (FLAM Monde, FLAM US, Parapluie FLAM) participantes, ou non, à la rencontre Mondiale FLAM.

”

1-PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

1.3 Les informations du Prix

Après une campagne de communication autour du Prix FLAM Monde, **une pré-sélection des projets (jusqu'à 6 projets)** par le jury **puis une phase de création des vidéos et de délibération du jury**, la remise des prix se déroulera le vendredi 11 octobre à 18h30 à l'espace Hamelin dans le 16ème arrondissement de Paris (17 Rue de l'Amiral Hamelin, 75116 Paris). Nous serons accueillis dans la Salle des Congrès qui compte 200 places disponibles.



Critères de sélection

1. Originalité et Créativité

- Innovation : Le projet propose-t-il des approches novatrices pour l'enseignement du français langue maternelle ?
- Créativité : Le projet utilise-t-il des méthodes, des outils ou des ressources créatives qui captivent et motivent les apprenants ?

2. Qualité Éducative

- Objectifs pédagogiques : Les objectifs du projet sont-ils clairement définis et alignés avec les besoins éducatifs du public FLAM ?
- Contenu pédagogique : Le contenu est-il bien structuré et adapté au niveau des apprenants ?
- Méthodologie : Le projet utilise-t-il des méthodes pédagogiques efficaces et reconnues pour l'enseignement du français langue maternelle ?

3. Impact et Résultats

- Résultats Mesurables : Le projet présente-t-il des résultats concrets et mesurables en termes d'apprentissage et de développement des compétences des apprenants ?
- Témoignages et Retours : Le projet a-t-il reçu des retours positifs de la part des participants, des parents ou des partenaires ?
- Durabilité : Le projet a-t-il le potentiel d'être pérenne et d'avoir un impact à long terme ?

4. Engagement et Implication

- Participation des Bénéficiaires : Le projet favorise-t-il l'implication active des apprenants dans leur propre processus d'apprentissage ?
- Collaboration et Partenariats : Le projet a-t-il établi des collaborations ou des partenariats efficaces avec d'autres associations, écoles ou organismes éducatifs ?
- Engagement Communautaire : Le projet démontre-t-il un engagement fort auprès de la communauté FLAM et contribue-t-il à son dynamisme ?

5. Diversité et Inclusion

- Participation des Bénéficiaires : Le projet favorise-t-il l'implication active des apprenants dans leur propre processus d'apprentissage ?
- Collaboration et Partenariats : Le projet a-t-il établi des collaborations ou des partenariats efficaces avec d'autres associations, écoles ou organismes éducatifs ?
- Engagement Communautaire : Le projet démontre-t-il un engagement fort auprès de la communauté FLAM et contribue-t-il à son dynamisme ?

2-DÉROULEMENT DE LA SÉLECTION ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

2.1 Déroulement des phases de sélection

- Les associations sont invitées à concourir en présentant via un formulaire de participation, un projet éducatif selon les critères définis.
- Les six meilleurs projets seront retenus après une présélection par le jury
Le jury sera composé de cinq membres, incluant des intervenants FLAM, des professionnels de la communication, des représentants institutionnels et des personnalités extérieures.
- Les résultats de cette pré-sélection sont envoyés le 28 septembre 2024 au plus tard aux participants et les projets présélectionnés, pour concourir, doivent faire l'objet d'une courte vidéo de présentation*.
- Lors de la cérémonie de remise du Prix FLAM Monde et après diffusion des vidéos des projets retenues devant l'assemblée plénière, les associations lauréates seront récompensées.



*Nous proposerons une formation d'une heure la semaine suivant l'annonce des 6 projets présélectionnés (adaptée à tous les fuseaux) destinée aux associations présélectionnées afin de les aider à créer une courte vidéo de présentation (3 minutes maximum).

Cette formation fournira aux participants les connaissances et les outils nécessaires pour présenter efficacement leur projet éducatif, en mettant en avant ses atouts.



Objectifs de la formation

- Comprendre l'importance d'une présentation vidéo courte ("pitch") : Appréhender pourquoi une vidéo bien réalisée est essentiel pour captiver le jury et le public.
- Structurer le contenu : Savoir organiser les informations de manière claire et convaincante.
- Définir le Message : Clarification des messages clés à transmettre.
- Structurer la vidéo : Introduction, développement et conclusion.
- Narratif : Techniques pour raconter une histoire engageante autour de votre projet.
- Optimiser la présentation visuelle et auditive : Utiliser des éléments visuels et sonores pour renforcer le message et capter l'attention.
- Apprendre les bases techniques de la réalisation vidéo : Découvrir les aspects techniques de base pour filmer et monter une vidéo de qualité.

2-DÉROULEMENT DE LA SÉLECTION ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

2.2 Modalités de participation

1ère phase : L'inscription et la soumission du projet

L'ensemble des associations FLAM adhérentes d'une fédération peut participer au Prix FLAM. Pour valider l'inscription de l'association au Prix FLAM, le formulaire doit être rempli dans les temps et comporter l'ensemble des informations obligatoires.

Les associations participantes doivent s'engager à fournir des informations exactes et véridiques dans leurs formulaires d'inscription concernant le projet proposé

Une association ne peut présenter qu'un seul projet.

Date limite : 15 septembre

2ème phase : Présentation du projet sous forme de courte vidéo

Une fois les présélections de 6 projets effectuées par le jury sur la base des formulaires envoyés, les résultats seront transmis aux associations participantes et une vidéo sera demandée aux associations encore en lice.

La vidéo de présentation, d'un maximum de 3 minutes, oblige les associations participantes à se montrer convaincantes et dynamiques dans leurs explications. Les vidéos doivent être transmises déjà montées. En effet, ces vidéos seront diffusées le jour de la cérémonie de remise des prix.

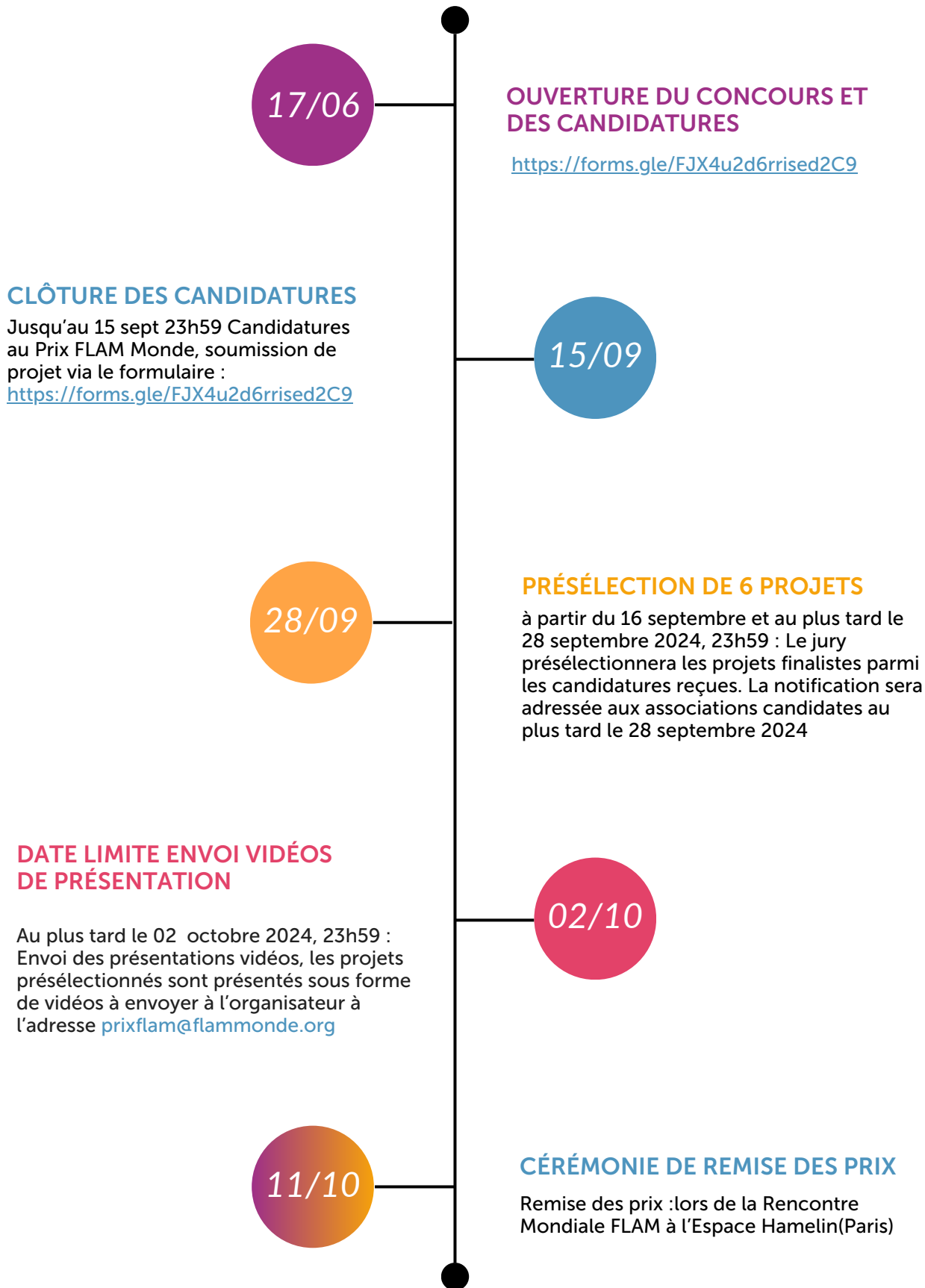
Les vidéos de présentation doivent être réalisées en français.

Pour concourir, les vidéos de présentation des projets présélectionnés doivent être envoyées dans les temps aux organisateurs.



2-DÉROULEMENT DE LA SÉLECTION ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

2.1 Calendrier



3-RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AU CONCOURS (1/4)

Article 1 : Organisation du concours

La fédération FLAM MONDE (101 boulevard Raspail, 75006 Paris, W751262742, N° SIREN : 914431176) Ci-après dénommée « l'organisateur » organise un concours intitulé « Prix FLAM Monde des projets éducatifs des associations FLAM », dans le cadre de la rencontre mondiale des associations FLAM.

Ci-après dénommé « le concours ».

Article 2: Objet du concours

Le concours a pour objectif de récompenser les initiatives éducatives au sein des associations FLAM (Français Langue Maternelle), visant à promouvoir l'enseignement en français, la pratique du français et la culture française à l'étranger et destinées à des enfants français ou francophones, non scolarisés en langue française.

Article 3 : Date et durée

- Phase 1: soumission de projet jusqu'au 15 septembre 2024 inclus
- Phase 2 présélection des projets finalistes : 28 septembre 2024
- Phase 3 : soumission de la vidéo: 02 octobre 2024
- Remise des prix : le 11 octobre 2024 lors de la Rencontre mondiale des associations FLAM à l'Espace Hamelin. (Paris)

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le concours est ouvert à toutes les associations FLAM adhérentes aux fédérations FLAM Monde, FLAM US ou Parapluie FLAM UK, qu'elles soient présentes, ou non, à la rencontre mondiale des associations FLAM.

Ne sont pas autorisés à participer au concours :

- Toute association dont un responsable a collaboré à l'organisation du concours ou est membre du jury
- Les associations FLAM qui ne sont pas adhérentes à l'une des fédérations (FLAM MONDE, Parapluie FLAM UK et FLAM US)

4-2 Validité de la participation

Seules les participations au concours reçues avant le 15 septembre 2024 au plus tard via le formulaire : <https://forms.gle/FJX4u2d6rrised2C9> seront considérées valides. le formulaire comprend:

- les coordonnées de l'association et du responsable du projet.

Une description détaillée du projet éducatif, incluant les objectifs, les moyens mis en œuvre, et les résultats attendus.

Les associations dont le projet a été retenu comme finaliste devront transmettre avant le 02/10/2024 une présentation vidéo du projet, d'une durée maximale de 3 minutes. Cette vidéo devra présenter le projet, sa réalisation ainsi que les résultats

**Les candidats garantissent l'exactitude des renseignements fournis.
Tout dossier incomplet ou falsifié sera rejeté.**

3-RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AU CONCOURS (2/4)

Article 5 : désignation des gagnants

5.1 le jury

Un jury désignera les gagnants. Il sera composé de cinq membres, incluant des intervenants FLAM, des professionnels de la communication, des représentants institutionnels et des personnalités extérieures.

Les membres du jury seront désignés par le Conseil d'administration de l'organisateur avant la date de clôture des candidatures.

5-2 Critères d'évaluation

Les projets candidats seront évalués selon les critères suivants:

- L'originalité et la créativité du projet.
- La qualité éducative des objectifs pédagogiques.
- L'impact et les résultats mesurables du projet.
- L'engagement et l'implication des apprenants et des communautés.
- La diversité et l'inclusion.

5-3 désignation et proclamation des lauréats

La procédure de désignation des lauréats comprend deux phases :

- Phase 1 : Présélection : à partir du 15 septembre 2024 et au plus tard le 28 septembre 2024, 23h59 le jury présélectionnera les projets finalistes parmi les candidatures reçues.

La notification sera adressée aux associations candidates au plus tard le 28 septembre 2024

- Phase 2 : Présentation vidéo : Les projets présélectionnés sont présentés sous forme de vidéos à envoyer à l'organisateur au plus tard le 02 octobre 2024, 23h59.

Les associations lauréates seront proclamées par le jury après la diffusion des vidéos, lors de la Rencontre mondiale des associations FLAM à Paris. Les résultats seront relayés sur le site Internet et les réseaux sociaux de la fédération FLAM Monde. (www.flammonde.org)

Article 6: Prix

6.1: description des prix

Le concours dispose d'une dotation de 2.400 € répartis comme suit:

- **1er prix: valeur de 1000 €**
- **2ème prix: valeur de 800 €**
- **3ème prix: valeur de 600 €**

Les prix devront être utilisés, à hauteur de la valeur accordée, pour l'achat d'outils ou ressources pédagogiques ou de gestion administrative. Les justificatifs d'achat devront être envoyés à FLAM Monde jusqu'au 31/12/2024.

6.2: Remise des prix

Les prix seront remis aux lauréats le 11 octobre 2024 lors de la rencontre des associations FLAM à Paris.

Les lauréats absents lors de la remise des prix seront informés par l'organisateur au moyen d'un courrier électronique.

3-RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AU CONCOURS (3/4)

Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour tout autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

A l'issue de la date du 31/12/2024, les prix non retirés ou utilisés seront répartis entre les finalistes. Les lauréats injoignables ne pourront prétendre à aucun prix de dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les prix attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les prix ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 7: Communication

Les participants et les lauréats autorisent l'organisateur à diffuser les vidéos de leurs projets ainsi que des photographies et des vidéos réalisées à l'occasion de la remise des Prix à des fins promotionnelles, sans que cela leur confère un quelconque droit à rémunération ni à réclamation. Les associations doivent faire le nécessaire pour protéger l'image des enfants et des adultes, et dégager la responsabilité de l'organisateur. Si les associations utilisent des images d'enfants ou d'adultes dans leurs vidéos de présentation, elles ont la responsabilité de respecter les droits à l'image des personnes.

Article 8: Protection des données personnelles

Les données personnelles des candidats seront traitées conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Les candidats disposent de droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement de leurs données. Ces droits peuvent être exercés en contactant l'organisateur à l'adresse : info@flammonde.org.

Article 9: Litiges et responsabilité

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Toute contestation ou réclamation relative au concours devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : Fédération FLAM Monde, 101 Boulevard Raspail, 75006 Paris

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du concours.

Article 10 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le concours devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.



Bonne chance !



PRIX FLAM MONDE

Fédération FLAM Monde
101 bd Raspail, 75006 Paris

prixflam@flammonde.org / info@flammonde.org